

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

16, RUE BORDE

13 357 MARSEILLE CEDEX 20

CTL du 7 janvier 2020
Point n° 1 de l'ordre du jour
Fusion des quatre SPF
de Marseille 1, 2, 3 et 4

1. Description du projet

Le projet de fusion des SPF des Bouches-du-Rhône s'inscrit dans un projet national. Il concerne les 85 directions comptant plusieurs services chargés d'une mission de publicité foncière.

Avant le lancement des opérations de fusion, le maillage territorial des services de publicité foncière était composé de plus de 300 SPF/SPFE. Cette organisation ne correspond plus à une attente des usagers avec le développement de Télé@ctes et les possibilités offertes par le travail à distance. Elle ne facilite pas l'harmonisation des pratiques et un pilotage plus homogène de la mission. Le dynamisme du marché immobilier, dont dépend la charge des services, n'est pas le même sur l'ensemble du territoire.

La fusion des 4 SPF de Marseille qui s'inscrit dans ce dispositif, est, à ce stade, prévue le 12 octobre 2020.

La présente fiche expose l'opération de fusion des SPF dans son principe. Une présentation plus détaillée, notamment en termes métier, sera effectuée à l'issue des travaux des groupes de travail dédiés qui se tiendront à compter de mars 2020.

2. Les structures concernées

Sur la partie sud du département, la mission de publicité foncière est assurée par 4 services de publicité foncière (SPF) : les SPF Marseille 1, 2, 3 et 4, directement concernés par le projet de fusion.

3. L'objectif de la fusion

L'opération de fusion des services de publicité foncière de Marseille poursuit les objectifs suivants :

- renforcer le pilotage métier,
- permettre une plus grande mutualisation des connaissances et des savoir-faire,
- unifier et harmoniser les pratiques en vue d'assurer un traitement intégral des affaires,
- offrir une meilleure qualité de service et un service harmonisé à l'ensemble des usagers et partenaires.

4. Volet emplois

Situation actuelle des emplois

LIBELLE	CATEGORIE	CSC	IDIVHC	A	B	C	TOTAL
SPF MARSEILLE 1	C2		1	1	7	6	15
SPF MARSEILLE 2	C2		1	1	7	3	12
SPF MARSEILLE 3	C1	1		1	9	7	18
SPF MARSEILLE 4	C2		1		6	4	11

Situation projetée

LIBELLE	CATEGORIE	CSC	IDIVHC	IDIVCN	A	B	C	TOTAL
SPF MARSEILLE 3	C1	1	0	1	2	29	20	53

Suite à la fusion, 3 emplois de chefs de service (IDIV HC) et un emploi de A sont redéployés ; un emploi d'IDIVCN est implanté comme adjoint du poste.

5. Les charges

Éléments de contexte et d'activité

Le pilotage actuel des SPF1, SPF2 et SPF3 est assuré par une seule et même responsable de service. Cette organisation permet d'assurer une convergence des méthodes et des pratiques de 3 des 4 services dans l'optique de la fusion afin de réaliser les prérequis décrits dans l'instruction GF3B n°2018-07-533 du 01/10/2018.

La proximité géographique du 4^e SPF situé sur le même site constitue un avantage dans la perspective de la fusion ; une mutualisation des ressources en matière de formation (par, notamment, la mise à disposition de l'EDR) est à ce titre déjà engagée.

Éléments d'activité (source Fidji – année 2018)

SPF	Publications	Réquisitions
Marseille 1	18 339	32 004
Marseille 2	14 485	25 970
Marseille 3	20 409	39 187
Marseille 4	13 544	22 383
TOTAL	66 777	119 544

Le suivi de la réalisation des prérequis

La fusion repose sur le respect de prérequis « métier ». L'opération de fusion fera l'objet d'un suivi mensuel entre la direction, la délégation et le bureau GF-3B. Le respect des prérequis « métier » doit intervenir deux mois avant la date projetée de fusion.

Ces prérequis sont les suivants :

- *Les délais d'enregistrement et de publication*
Les délais d'enregistrement des 4 SPF de Marseille sont identiques à J+1 et les délais de publication sont d'ores et déjà convergents à un très bon niveau (entre 36 et 70 jours).
- *L'indexation des fiches des personnes morales*
Le nombre de fiches de personnes morales à indexer est nul pour les 4 SPF.

- *Les dossiers de mainlevée d'inscription dites radiations*
Ils doivent avoir été enregistrés, liquidés et validés au plus tard quatre jours ouvrés avant la date projetée de fusion. Au 30/11/2019, les 4 SPF sont à jour.
- *Les comptes créditeurs et débiteurs*
Les opérations d'apurement de ces comptes devront avoir été assurées le plus largement possible.

Ces prérequis font d'ores et déjà l'objet d'un suivi étroit de la part de la direction (Division des Affaires Foncières, Enregistrement).

En amont, la préparation des opérations de fusion se fera au travers de groupes de travail, et un suivi par tableau de bord dédié sera assuré pour veiller à la réalisation des prérequis « métier » précités.

Les autorisations juridiques puis techniques (notion de « go »)

Les autorisations juridiques puis techniques seront données par le bureau GF-3 B si les prérequis sont remplis au plus tard deux mois avant la date projetée de fusion.

6. L'installation matérielle des agents

Les 4 services actuels sont tous installés sur le site de Sainte Anne, au rez-de chaussée du bâtiment C. La fusion des services aura lieu sur ce même niveau, les conditions d'installation précises seront étudiées en concertation avec les responsables et les agents des services.

Les locaux existant permettront un fonctionnement dans de bonnes conditions du service fusionné par un rapprochement physique des équipes actuelles.

7. Le calendrier

Ce projet est soumis à l'avis du CTL pour une prise d'effet au 12 octobre 2020.